

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 26 NOVEMBRE 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 26 novembre 1999

Aujourd'hui, à onze heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 19 Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès
- n^o 54 Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général
- n^o 64 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales
- n^o 73 Loi visant la préservation des ressources en eau
- n^o 222 Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.